



COMMUNE DE MÉRY LA BATAILLE

15 Rue du Bois – 60420 Méry-la-Bataille

☎ : 03.60.37.11.94

✉ : commune.merylabataille@akeonet.com

N° SIRET : 216 003 921 00014

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de MÉRY LA BATAILLE **Séance du 13 Avril 2021 à 19h30**

Le 13 Avril 2021, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 Avril 2021 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DA SILVA, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs

Franck VINCHON, Laëtitia BOCQUILLET, Sébastien MOLAND, Philippe DEVOIR, Cédric MAILLY, Ophélie GRANTHOMME, Mathieu NOCHALSKI, Franck PEUTAT, Karine DEVOIR, Nathalie LOGNAND, Régis THOQUER, Clémence VARLET, Alexandre JACQUOT

Pouvoir(s) : Julie CAMBIER à Ophélie GRANTHOMME

Secrétaire : Ophélie GRANTHOMME

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ajoute un point à l'ordre du jour :

- ↪ Demandes des subventions auprès de l'État pour la DETR et le Conseil Départemental.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020

Sous la présidence de Monsieur VINCHON Franck, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal approuve le compte administratif dressé par Madame DA SILVA et qui présente, conformément au compte de gestion dressé par Madame le Receveur Municipal qui n'appelle aucune réserve ni observation

- ↪ Un déficit d'investissement de 159 083,55 €
- ↪ Un excédent de fonctionnement de 178 194,98 €

AFFECTATION DE RESULTAT

Compte tenu :

- ↪ Du résultat de fonctionnement 2020 et de l'excédent antérieur il apparaît un excédent de fonctionnement final de 178 194,98 €
- ↪ Du résultat d'investissement 2020, et du déficit antérieur, il apparaît un déficit d'investissement final de 159 083,55 €
- ↪ Des restes à réaliser d'investissement inscrits pour 70 506,00 € en dépenses et 177 811,00 € en recettes.

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- ↵ Compte 1068 = 51 778,55 €
- ↵ Compte 002 = 126 416,43 €

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

↵ Le souvenir Français	50,00 €	
↵ Société de Longue Paume Méry	300,00 €	
↵ Iguane Club	300,00 €	
↵ Patrimoine de Grande Guerre	50,00 €	
↵ Coopérative Scolaire de Méry	300,00 €	
↵ Comité des Fêtes de Méry la Bataille	300,00 €	
↵ Anciens Combattants	150,00 €	TOTAL
↵ Juin 1918 Mémoire des Chars	100,00 €	2 330,00 €
↵ AS Mérysiennne cyclo-marche	400,00 €	
↵ Picardie Mémoire	50,00 €	
↵ AS Pétanque	150,00 €	
↵ Vitagym	50,00 €	
↵ Les Restaurants du Cœur	100,00 €	
↵ Croix de Guerre	30,00 €	

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION ET TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le vote des taux pour l'année 2021. Il est rappelé que depuis 2020 il n'y a plus le vote du taux pour la taxe d'habitation. En 2021, la réforme de la taxe d'habitation s'applique. La perte de la taxe d'habitation est compensée par l'attribution de la part départementale de la taxe foncière bâti et par le calcul d'un coefficient correcteur qui s'applique au produit de la taxe foncière bâti afin de neutraliser l'effet de sous compensation ou de surcompensation.

Le taux de la taxe foncière du bâti du département étant de 21,54% il sera ajouté au taux communal.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un tableau avec les nouvelles bases de 2021.

Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'augmenter les taux de 1 point pour l'année 2021.

	BASES 2021	TAUX 2021	PRODUITS 2021
Foncier bâti	362 500,00 €	45,29%	164 176,00 €
Foncier non bâti	78 700,00 €	43,74%	34 423,00 €
Total			198 599,00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif présenté par Madame le Maire et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- ↵ En Investissement à : 387 594,55 €
- ↵ En Fonctionnement à : 522 126,63 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal examine les devis présentés par Madame le Maire pour :

Intitulés	Montant HT	État – DETR		Conseil Départemental		TOTAL HT
		Taux	Montant HT	Taux	Montant HT	
Réparation toiture église	3 400,00 €	30%	1 020,00 €	39%	1 326,00 €	1 054,00 €
Réparation toiture chapelle	2 774,00 €	30%	832,20 €	39%	1 081,86€	859,94€
Remplacement chauffage église	5 511,68€			60%	3 307,01 €	2 204,67 €
Création parking rue de ressons	20 201,00 €			39%	7 878,39 €	12 322,61 €
Création de parking rue jean leduc	2 920,00 €			39%	1 138.80 €	1 781,20 €
TOTAL	34 806,68 €		1 852,20 €		14 732,06 €	18 222,42€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les projets présentés ci-dessus et sollicite à cet effet les demandes de subventions auprès de l'État au titre de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise

Question diverse

↳ Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 13 avril 2021 a comporté 6 délibérations comme suit :

1	Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020	N° 21-04-01
2	Affectation de résultat	N° 21-04-02
3	Fixation des Taux d'Imposition et Taxes Directes Locales 2021	N° 21-04-03
4	Attribution des subventions	N° 21-04-04
5	Vote du Budget Primitif	N° 21-04-05
6	Demandes de subventions	N°21-04-06

Isabelle DA SILVA		Franck VINCHON	
Laëtitia BOCQUILLET		Sébastien MOLAND	
Clémence VARLET		Franck PEUTAT	
Nathalie LOGNAND		Régis THOQUER	
Julie CAMBIER (P)		Cédric MAILLY	
Karine DEVOIR		Ophélie GRANTHOMME	
Philippe DEVOIR		Alexandre JACQUOT	
Mathieu NOCHALSKI			